

6 août 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOALLIANCE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier du 5 août 2008, la société AGF Private Equity (1) (87 rue de Richelieu, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} août 2008, par suite d'une acquisition d'actions BIOALLIANCE PHARMA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIOALLIANCE PHARMA, et détenir pour le compte desdits fonds, 653 089 actions BIOALLIANCE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Contrôlée par la société AGF Holding (Groupe Allianz).
(2) Sur la base d'un capital composé de 12 896 834 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général